



Mobilisation des avocats contre la réforme de l'aide juridictionnelle

Fiche pratique publié le 01/10/2014, vu 1500 fois, Auteur : [Maître Thomas Gachie](#)

Depuis le 5 juin 2014, les avocats montois poursuivent leur combat dans l'intérêt des justiciables les plus démunis, les plus vulnérables.

Depuis le 5 juin 2014, le Barreau de Mont de Marsan, aux côtés de nombreux barreaux français est mobilisé contre la réforme annoncée de l'aide juridictionnelle.

Les avocats montois se sont mobilisés dans l'intérêt des justiciables les plus démunis, les plus vulnérables, en menant pendant plusieurs semaines une grève des audiences.

Comme nous y invite très justement le Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats (http://www.fnuja.com/Aide-Juridictionnelle-POUR-VOUS-DEFENDRE-TOUS_a1927.html), avocats et justiciables doivent exiger des engagements fermes et précis de la Ministre de la Justice et du Gouvernement sur la pérenisation d'un système à bout de souffle.

On ne peut demander aux avocats de continuer à travailler à perte (http://www.fnuja.com/On-demande-a-la-profession-de-travailler-a-perte_a1936.html)

Suite à la nomination par le Gouvernement d'un Médiateur, Monsieur LE BOUILLONNEC, le Barreau de Mont de Marsan a pris la décision de suspendre le mouvement de grève des audiences .

Annoncé pour fin août, puis pour fin septembre, le rapport de Monsieur LE BOUILLONNEC concernant le financement de l'Aide Juridictionnelle se fait toujours attendre.

Restons vigilants, le combat continue...